



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2026-1345 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce règlement vise notamment à établir un programme de réhabilitation pour le verdissement de certains terrains sur le territoire de la Ville de Longueuil.

Ce programme offre aux propriétaires de ces terrains une aide sous la forme de travaux de verdissement, de plantation et d'entretien d'arbres visant la réalisation d'un projet de verdissement préalablement approuvé par la Ville.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 14 juillet 2026
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière